

État consolidé condensé des résultats

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits				
Gazoducs – Canada	934	921	2 772	2 725
Gazoducs – États-Unis	967	811	2 988	2 684
Gazoducs – Mexique	156	139	460	432
Pipelines de liquides	564	437	1 831	1 410
Énergie	535	887	1 724	2 581
	3 156	3 195	9 775	9 832
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	147	156	492	527
Charges d'exploitation et autres charges				
Coûts d'exploitation des centrales et autres	884	929	2 580	2 962
Achats de produits de base revendus	318	621	1 239	1 711
Impôts fonciers	127	127	429	442
Amortissement	564	506	1 669	1 539
	1 893	2 183	5 917	6 654
(Perte) gain sur la vente d'actifs	—	(9)	—	489
Charges financières				
Intérêts débiteurs	577	504	1 662	1 528
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(147)	(145)	(365)	(367)
Intérêts créditeurs et autres charges	(168)	(84)	(139)	(193)
	262	275	1 158	968
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	1 148	884	3 192	3 226
Charge d'impôts				
Exigibles	30	6	169	128
Reportés	90	182	225	653
	120	188	394	781
Bénéfice net	1 028	696	2 798	2 445
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	59	44	229	189
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle	969	652	2 569	2 256
Dividendes sur les actions privilégiées	41	40	122	120
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	928	612	2 447	2 136
Bénéfice net par action ordinaire				
De base	1,02 \$	0,70 \$	2,72 \$	2,46 \$
Dilué	1,02 \$	0,70 \$	2,72 \$	2,45 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,69 \$	0,625 \$	2,07 \$	1,875 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)				
De base	906	873	898	870
Dilué	907	875	898	872

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé du résultat étendu

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net	1 028	696	2 798	2 445
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
Gains et pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(282)	(370)	409	(721)
Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net à la cession d'établissements étrangers	—	—	—	(77)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	9	(1)	(6)	(3)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	4	1	9	4
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	6	—	16	(1)
Gains et pertes actuariels non réalisés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	—	2	—	2
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	10	4	10	11
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	6	3	18	6
Autres éléments du résultat étendu	(247)	(361)	456	(779)
Résultat étendu	781	335	3 254	1 666
Résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	28	(25)	304	31
Résultat étendu attribuable aux participations assurant le contrôle	753	360	2 950	1 635
Dividendes sur les actions privilégiées	41	40	122	120
Résultat étendu attribuable aux actionnaires ordinaires	712	320	2 828	1 515

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

État consolidé condensé des flux de trésorerie

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Bénéfice net	1 028	696	2 798	2 445
Amortissement	564	506	1 669	1 539
Impôts reportés	90	182	225	653
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(147)	(156)	(492)	(527)
Distributions reçues des activités d'exploitation sous-jacentes aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	296	296	761	743
Capitalisation liée aux avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des charges	(22)	(73)	(22)	(64)
(Perte) gain sur la vente d'actifs	—	9	—	(489)
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(104)	(107)	(261)	(249)
(Gains non réalisés) pertes non réalisées sur les instruments financiers	(29)	(77)	120	14
Autres	(93)	(5)	(152)	(1)
Augmentation du fonds de roulement d'exploitation	(284)	(86)	(130)	(224)
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 299	1 185	4 516	3 840
Activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations	(2 435)	(2 031)	(6 474)	(5 383)
Projets d'investissement en cours d'aménagement	(127)	(37)	(239)	(135)
Apport aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(236)	(475)	(778)	(1 140)
Produit de la vente d'actifs, déduction faite des coûts de transaction	—	—	—	4 147
Autres distributions tirées des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	—	121	362
Montants reportés et autres	(16)	165	78	(87)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(2 814)	(2 378)	(7 292)	(2 236)
Activités de financement				
Billets à payer émis, montant net	1 421	451	1 906	1 232
Titres d'emprunt à long terme émis, déduction faite des frais d'émission	1 026	1 151	4 359	1 968
Remboursements sur la dette à long terme	(1 232)	(46)	(3 266)	(5 515)
Billets subordonnés de rang inférieur, déduction faite des frais d'émission	—	(3)	—	3 468
Dividendes sur les actions ordinaires	(416)	(354)	(1 154)	(982)
Dividendes sur les actions privilégiées	(40)	(39)	(118)	(116)
Distributions versées aux participations sans contrôle	(57)	(66)	(174)	(215)
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	354	6	1 139	42
Parts de société en nom collectif de TC PipeLines, LP émises, déduction faite des frais d'émission	—	43	49	162
Parts ordinaires de Columbia Pipeline Partners LP acquises	—	—	—	(1 205)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	1 056	1 143	2 741	(1 161)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(10)	(16)	47	(35)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(469)	(66)	12	408
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Au début de la période	1 570	1 490	1 089	1 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
À la fin de la période	1 101	1 424	1 101	1 424

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

Bilan consolidé condensé

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 101	1 089
Débiteurs	2 170	2 522
Stocks	381	378
Actifs destinés à la vente	458	—
Autres	1 003	691
	5 113	4 680
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de respectivement 25 206 \$ et 23 734 \$	63 212	57 277
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	6 683	6 366
Actifs réglementaires	1 391	1 376
Écart d'acquisition	13 504	13 084
Prêt à une société liée	1 244	919
Actifs incorporels et autres actifs	1 929	1 484
Placements restreints	1 101	915
	94 177	86 101
PASSIF		
Passif à court terme		
Billets à payer	3 742	1 763
Créditeurs et autres	4 301	4 057
Dividendes à payer	643	586
Intérêts courus	604	605
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	1 671	2 866
	10 961	9 877
Passifs réglementaires	4 603	4 321
Autres passifs à long terme	637	727
Passifs d'impôts reportés	5 824	5 403
Dette à long terme	35 029	31 875
Billets subordonnés de rang inférieur	7 186	7 007
	64 240	59 210
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires sans valeur nominale	22 951	21 167
Émises et en circulation : 30 septembre 2018 – 914 millions d'actions 31 décembre 2017 – 881 millions d'actions		
Actions privilégiées	3 980	3 980
Surplus d'apport	15	—
Bénéfices non répartis	2 318	1 623
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 350)	(1 731)
Participations assurant le contrôle	27 914	25 039
Participations sans contrôle	2 023	1 852
	29 937	26 891
	94 177	86 101

Éventualités et garanties (note 13)

Entités à détenteurs de droits variables (note 14)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 15)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

État consolidé condensé des capitaux propres

(non audité – en millions de dollars canadiens)	périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017
Actions ordinaires		
Solde au début de la période	21 167	20 099
Actions émises :		
Dans le cadre du programme d'actions au cours du marché, déduction faite des frais d'émission	1 118	—
Aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	640	599
À l'exercice d'options sur actions	26	46
Solde à la fin de la période	22 951	20 744
Actions privilégiées		
Solde au début et à la fin de la période	3 980	3 980
Surplus d'apport		
Solde au début de la période	—	—
Émission d'options sur actions, déduction faite des exercices	8	4
Incidence de dilution des parts de TC PipeLines, LP émises	7	18
Transfert d'actifs à TC Pipelines, LP	—	(202)
Incidence de l'acquisition de Columbia Pipeline Partners LP	—	(171)
Reclassement de l'insuffisance du surplus d'apport dans les bénéfices non répartis	—	351
Solde à la fin de la période	15	—
Bénéfices non répartis		
Solde au début de la période	1 623	1 138
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle	2 569	2 256
Dividendes sur les actions ordinaires	(1 869)	(1 633)
Dividendes sur les actions privilégiées	(100)	(98)
Ajustement de l'incidence fiscale du transfert d'actifs à TC Pipelines, LP	95	—
Ajustement des paiements à base d'actions versés aux salariés	—	12
Reclassement de l'insuffisance du surplus d'apport dans les bénéfices non répartis	—	(351)
Solde à la fin de la période	2 318	1 324
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de la période	(1 731)	(960)
Autres éléments du résultat étendu attribuables aux participations assurant le contrôle	381	(621)
Solde à la fin de la période	(1 350)	(1 581)
Capitaux propres attribuables aux participations assurant le contrôle	27 914	24 467
Capitaux propres attribuables aux participations sans contrôle		
Solde au début de la période	1 852	1 726
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	229	189
Autres éléments du résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	75	(158)
Émission de parts de TC PipeLines, LP		
Produit, déduction faite des frais d'émission	49	162
Diminution de la participation de TransCanada dans TC PipeLines, LP	(9)	(29)
Distributions déclarées sur les participations sans contrôle	(173)	(212)
Reclassement depuis les parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution	—	106
Incidence de l'acquisition de Columbia Pipeline Partners LP	—	33
Solde à la fin de la période	2 023	1 817
Total des capitaux propres	29 937	26 284

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés (non audité)

1. Règles de présentation

Les présents états financiers consolidés condensés de TransCanada Corporation (« TransCanada » ou la « société ») ont été dressés par la direction conformément aux PCGR des États-Unis. Les conventions comptables utilisées sont conformes à celles qui sont définies dans les états financiers consolidés audités annuels de TransCanada pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, sauf ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ». Les termes abrégés qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans les états financiers consolidés audités de 2017 contenus dans le rapport annuel de 2017 de TransCanada.

Ces états financiers consolidés condensés tiennent compte de tous les ajustements récurrents habituels, qui, de l'avis de la direction, sont requis pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes respectives. Les présents états financiers consolidés condensés ne comprennent pas toutes les informations devant être fournies dans les états financiers annuels, et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés audités de 2017 compris dans le rapport annuel de 2017 de TransCanada. Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de la période considérée.

Les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans les secteurs des gazoducs de la société en raison du moment des décisions de réglementation et des fluctuations saisonnières du débit à court terme des gazoducs aux États-Unis. De plus, les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans le secteur de l'énergie de la société en raison de l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et les prix du marché pour certaines des participations de la société dans des centrales électriques et des installations de stockage de gaz non réglementées.

RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour dresser les états financiers, TransCanada doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant et le moment de la constatation des actifs, passifs, produits et charges, puisque la détermination de ces postes peut dépendre d'événements futurs. La société a recours à l'information la plus récente et elle fait preuve d'un degré élevé de jugement pour établir ces estimations et hypothèses. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés condensés ont été convenablement dressés en fonction d'un seuil d'importance relative raisonnable, et ils cadrent avec les principales conventions comptables de la société décrites dans les états financiers consolidés audités annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, exception faite de ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ».

2. Modifications comptables

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES POUR 2018

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En 2014, le FASB a publié de nouvelles directives sur les produits d'activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Les nouvelles directives exigent qu'une entité constate les produits d'exploitation tirés de ces contrats conformément à un modèle prescrit afin de refléter le transfert des biens ou services promis au client selon des montants qui tiennent compte de la contrepartie totale à laquelle la société s'attend à avoir droit, pendant la durée du contrat, en échange de la fourniture de ces biens ou services promis. Les biens ou services qui sont promis à un client représentent les « obligations de prestation » de la société. La contrepartie totale à laquelle la société s'attend à avoir droit peut comprendre des montants fixes et des montants variables. Certains produits d'exploitation de la société sont exposés à des facteurs indépendants de sa volonté, comme les prix de marché, les actions de tierces parties et les conditions météorologiques. La société considère que ces produits d'exploitation font l'objet d'une limitation car ils ne

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

peuvent être estimés de manière fiable; ainsi, elle comptabilise les produits d'exploitation variables lorsque le service connexe est rendu.

Les nouvelles directives exigent également la présentation d'informations supplémentaires sur la nature, le montant et l'incertitude des produits qui seront constatés et des flux de trésorerie y afférents, de même que sur le moment où la société les recevra.

Aux fins de l'application des nouvelles directives, des estimations et des jugements importants interviennent dans la détermination des éléments suivants :

- le mode de comptabilisation des produits dans le cadre d'un contrat, selon que l'obligation de prestation est remplie à un moment précis ou progressivement;
- la durée du contrat;
- le montant de la contrepartie variable associée à un contrat et le moment de la comptabilisation des produits connexes.

Les nouvelles directives, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, ont été appliquées selon la méthode transitoire rétrospective modifiée, et elles n'ont donné lieu à aucun écart important quant au moment et au montant de la constatation des produits d'exploitation. Il y a lieu de se reporter à la note 4 « Produits » pour un complément d'information sur l'incidence de l'adoption des nouvelles directives ainsi que sur la mise à jour des conventions comptables de la société en ce qui a trait à la comptabilisation des produits d'exploitation tirés de contrats conclus avec des clients.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et des passifs financiers. Ces nouvelles directives modifient l'effet, à l'état des résultats, des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et de la comptabilisation des variations de la juste valeur des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie. Selon ces nouvelles directives, la société est aussi tenue d'évaluer la provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts reportés pour ce qui est des titres d'emprunt disponibles à la vente conjointement avec d'autres actifs d'impôts reportés. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et elles n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Impôts sur le bénéfice

En octobre 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur l'incidence fiscale des transferts intra-entités d'actifs autres que des stocks. Les nouvelles directives exigent la comptabilisation de l'impôt reporté et de l'impôt exigible liés à des transferts d'actifs intra-entités au moment où le transfert a lieu. Les nouvelles directives, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, ont été mises en application selon une approche rétrospective modifiée et elles n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Trésorerie soumise à des restrictions

En novembre 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions figurant à l'état des flux de trésorerie. Selon les nouvelles directives, les variations du solde total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des montants généralement décrits comme étant de la trésorerie soumise à des restrictions ou des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, doivent être expliquées à l'état des flux de trésorerie au cours de la période où elles se sont produites. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions seront inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lors du rapprochement des totaux d'ouverture et de clôture à l'état des flux de trésorerie. Les nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et ont été appliquées de façon rétrospective. Elles n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

Avantages postérieurs au départ à la retraite

En mars 2017, le FASB a publié de nouvelles directives qui exigent que les entités séparent la composante coût des services rendus au cours de la période des autres composantes du coût net des prestations et qu'elles la présentent à l'état des résultats, à même les autres coûts de la rémunération de l'exercice des salariés concernés. Ces nouvelles directives exigent également que les autres composantes du coût net des prestations soient présentées ailleurs dans l'état des résultats et exclues des produits d'exploitation si le total partiel de ces derniers est présenté. De plus, les nouvelles directives apportent des modifications aux composantes du coût net des prestations qui peuvent être capitalisées. Les entités doivent utiliser une méthode transitoire rétrospective en ce qui concerne l'exigence de présentation distincte à l'état des résultats des composantes du coût net des prestations, et une méthode transitoire prospective en ce qui concerne la capitalisation du coût des prestations. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et elles n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Comptabilité de couverture

En août 2017, le FASB a publié de nouvelles directives faisant en sorte qu'un plus grand nombre de stratégies de couverture financière et non financière peuvent satisfaire aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture. Ces nouvelles directives modifient également les exigences en matière de présentation en ce qui a trait à la variation de la juste valeur d'un dérivé et prévoient des obligations d'information supplémentaires qui incluent des ajustements cumulatifs pour ce qui est des couvertures de la juste valeur et l'incidence de la couverture sur chacun des postes de l'état des résultats. Les nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise. Ces nouvelles directives, que la société a choisi d'appliquer en date du 1^{er} janvier 2018 de manière prospective, n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des contrats de location. Les nouvelles directives modifient la définition de ce qui constitue un contrat de location de telle sorte que, pour qu'un arrangement soit considéré comme un contrat de location, le bailleur doit avoir 1) le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif loué et 2) le droit d'en diriger l'utilisation pour qu'un arrangement soit considéré comme un contrat de location. Les nouvelles directives établissent aussi un modèle fondé sur le droit d'utilisation selon lequel le preneur à bail doit comptabiliser, au bilan, un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dont la durée est supérieure à douze mois. Les contrats de location seront classés en tant que contrats de location-financement ou de location simple, le classement se répercutant sur le mode de comptabilisation des charges dans l'état des résultats. Les nouvelles directives n'apportent pas de modifications majeures à la comptabilisation par le bailleur.

En janvier 2018, le FASB a publié une mesure de simplification facultative aux fins de la transition permettant d'omettre l'évaluation des servitudes non comptabilisées antérieurement à titre de contrats de location qui existaient ou qui étaient arrivées à échéance avant l'adoption par l'entité des nouvelles directives sur les contrats de location. L'entité qui choisit d'avoir recours à cette mesure de simplification est tenue de l'appliquer uniformément à la totalité de ses servitudes existantes ou échues non comptabilisées antérieurement à titre de contrats de location. La société entend appliquer cette mesure de simplification au moment du passage à la nouvelle norme.

Les nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise. La société adoptera la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur. Une approche transitoire rétrospective modifiée doit être employée aux fins de l'application de la nouvelle norme à tous les contrats de location déjà en vigueur à la date de première application. En juillet 2018, le FASB a publié une option de transition qui dispense les entités d'appliquer les nouvelles directives, y compris les obligations d'information, aux périodes comparatives qu'elles présentent dans leurs états financiers de l'exercice au cours duquel la norme est adoptée. La société appliquera cette option de transition et, par conséquent, elle ne sera pas tenue de mettre à jour l'information financière et les informations à fournir pour les dates et les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2019.

La société optera pour la série de mesures de simplification qui permettent aux entités de ne pas réévaluer les conclusions antérieures concernant l'identification et le classement des contrats de location ainsi que les coûts directs initiaux selon les règles de la nouvelle norme. Elle continue de surveiller et d'analyser d'autres mesures de simplification facultatives de même que les directives et les précisions supplémentaires fournies par le FASB.

La société a dressé une liste des contrats de location existants et a pratiquement terminé de les analyser, mais elle continue de peaufiner sa définition de ce qui constitue un contrat de location et d'évaluer quelle sera l'incidence financière sur ses états financiers consolidés. Elle a aussi choisi une solution système et elle poursuit le stade d'essai de la mise en œuvre. La société continue d'évaluer les changements qui devront être apportés aux processus lui permettant de compiler les renseignements requis et de se conformer aux exigences en matière de comptabilisation et de présentation de l'information comprises dans les nouvelles directives et elle analyse également les nouveaux contrats susceptibles de contenir des contrats de location.

Évaluation des pertes sur créances relatives aux instruments financiers

En juin 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient considérablement la façon dont les entités évaluent les pertes sur créances découlant de la plupart des actifs financiers et de certains autres instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles directives modifient le modèle de dépréciation des instruments financiers, le faisant reposer sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies. Les pertes sur créances attendues seront comptabilisées au moyen d'une provision plutôt qu'à titre de radiation directe de la fraction non amortie du coût. Les nouvelles directives, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de leur adoption et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Dépréciation de l'écart d'acquisition

En janvier 2017, le FASB a publié de nouvelles directives simplifiant le test de dépréciation de l'écart d'acquisition. Les nouvelles directives éliminent la seconde étape du test de dépréciation, soit l'obligation de calculer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition pour évaluer la charge de dépréciation. Les entités comptabiliseront plutôt une charge de dépréciation correspondant à l'excédent de la valeur comptable d'une unité d'exploitation sur sa juste valeur. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et seront appliquées de façon prospective, mais l'adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement le moment et l'incidence de l'adoption de ces directives.

Impôts sur le bénéfice

En février 2018, le FASB a publié de nouvelles directives permettant de reclasser dans les bénéfices non répartis, depuis le cumul des autres éléments du résultat étendu, les incidences fiscales découlant de la réforme fiscale aux États-Unis. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise. Les directives peuvent être appliquées soit à la période pour laquelle elles sont adoptées, soit rétrospectivement à chacune des périodes visées par la comptabilisation des effets du changement. La société évalue actuellement ces directives en parallèle avec son analyse de l'incidence globale de la réforme fiscale aux États-Unis.

Évaluation de la juste valeur

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient certaines obligations d'information ayant trait à l'évaluation de la juste valeur. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, mais l'adoption anticipée d'une partie ou de la totalité des exigences est permise. La société évalue actuellement le moment et l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Régimes de retraite à prestations déterminées

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives qui viennent modifier et préciser les obligations d'information concernant les régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et seront appliquées rétrospectivement. La société évalue actuellement le moment et l'incidence de l'adoption de ces directives.

Coûts de mise en œuvre des ententes d'informatique en nuage

En août 2018, le FASB a publié de nouvelles directives obligeant une entité partie à une entente d'hébergement qui constitue un contrat de service à suivre les directives applicables aux logiciels pour utilisation à l'interne afin de déterminer les coûts de mise en œuvre qui doivent être capitalisés et ceux qui doivent être comptabilisés en charges. Selon les directives, l'entité doit aussi amortir les coûts de mise en œuvre capitalisés relativement à une entente d'hébergement sur la durée de celle-ci. Les directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, mais l'adoption anticipée est permise. Ces directives peuvent s'appliquer rétrospectivement ou prospectivement à tous les coûts de mise en œuvre engagés suivant la date de l'adoption. La société évalue actuellement le moment et l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

3. Informations sectorielles

trimestre clos le 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie	Siège social¹	Total
Produits	934	967	156	564	535	—	3 156
Produits intersectoriels	—	40	—	—	3	(43) ²	—
	934	1 007	156	564	538	(43)	3 156
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	3	62	8	22	112	(60) ³	147
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(356)	(313)	(11)	(160)	(79)	35 ²	(884)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(318)	—	(318)
Impôts fonciers	(59)	(41)	—	(24)	(3)	—	(127)
Amortissement	(255)	(170)	(26)	(86)	(27)	—	(564)
Bénéfice (perte) sectoriel(le)	267	545	127	316	223	(68)	1 410
Intérêts débiteurs							(577)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							147
Intérêts créditeurs et autres ³							168
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice							1 148
Charge d'impôts							(120)
Bénéfice net							1 028
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(59)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle							969
Dividendes sur les actions privilégiées							(41)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires							928

1 Comprend les éliminations intersectorielles.

2 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

3 Le bénéfice tiré (la perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend les pertes de change réalisées sur le prêt intersociétés qu'a consenti la société à Sur de Texas. Les gains de change compensatoires sur le prêt intersociétés sont portés dans les intérêts créditeurs et autres. Le prêt libellé en pesos consenti à la coentreprise Sur de Texas représente la quote-part de la société dans le financement par emprunt de cette coentreprise.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

trimestre clos le 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie	Siège social¹	Total
Produits	921	811	139	437	887	—	3 195
Produits intersectoriels	—	10	—	—	—	(10) ²	—
	921	821	139	437	887	(10)	3 195
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4	53	(11)	4	99	7 ³	156
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(318)	(351)	(10)	(145)	(79)	(26) ²	(929)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(621)	—	(621)
Impôts fonciers	(63)	(41)	—	(22)	(1)	—	(127)
Amortissement	(228)	(145)	(23)	(71)	(39)	—	(506)
Perte sur la vente d'actifs	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Bénéfice (perte) sectoriel(le)	316	337	95	203	237	(29)	1 159
Intérêts débiteurs							(504)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							145
Intérêts créditeurs et autres ³							84
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice							884
Charge d'impôts							(188)
Bénéfice net							696
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(44)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle							652
Dividendes sur les actions privilégiées							(40)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires							612

1 Comprend les éliminations intersectorielles.

2 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

3 Le bénéfice tiré (la perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend les gains de change réalisés sur le prêt intersociétés qu'a consenti la société à Sur de Texas. Les pertes de change compensatoires sur le prêt intersociétés sont portées dans les intérêts créditeurs et autres. Le prêt libellé en pesos consenti à la coentreprise Sur de Texas représente la quote-part de la société dans le financement par emprunt de cette coentreprise.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

période de neuf mois close le 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie	Siège social¹	Total
Produits	2 772	2 988	460	1 831	1 724	—	9 775
Produits intersectoriels	—	121	—	—	50	(171) ²	—
	2 772	3 109	460	1 831	1 774	(171)	9 775
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	9	188	20	50	277	(52) ³	492
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(1 020)	(925)	(25)	(506)	(250)	146 ²	(2 580)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(1 239)	—	(1 239)
Impôts fonciers	(200)	(149)	—	(74)	(6)	—	(429)
Amortissement	(761)	(489)	(73)	(254)	(92)	—	(1 669)
Bénéfice (perte) sectoriel(le)	800	1 734	382	1 047	464	(77)	4 350
Intérêts débiteurs							(1 662)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							365
Intérêts créditeurs et autres ³							139
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice							3 192
Charge d'impôts							(394)
Bénéfice net							2 798
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(229)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle							2 569
Dividendes sur les actions privilégiées							(122)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires							2 447

1 Comprend les éliminations intersectorielles.

2 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

3 Le bénéfice tiré (la perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend les pertes de change réalisées sur le prêt intersociétés qu'a consenti la société à Sur de Texas. Les gains de change compensatoires sur le prêt intersociétés sont portés dans les intérêts créditeurs et autres. Le prêt libellé en pesos consenti à la coentreprise Sur de Texas représente la quote-part de la société dans le financement par emprunt de cette coentreprise.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

période de neuf mois close le 30 septembre 2017							
(non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie	Siège social¹	Total
Produits	2 725	2 684	432	1 410	2 581	—	9 832
Produits intersectoriels	—	31	—	—	—	(31) ²	—
	2 725	2 715	432	1 410	2 581	(31)	9 832
Bénéfice tiré (perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	9	175	—	3	341	(1) ³	527
Coûts d'exploitation des centrales et autres	(958)	(1 004)	(29)	(437)	(464)	(70) ²	(2 962)
Achats de produits de base revendus	—	—	—	—	(1 711)	—	(1 711)
Impôts fonciers	(201)	(136)	—	(67)	(38)	—	(442)
Amortissement	(672)	(451)	(70)	(228)	(118)	—	(1 539)
Gain sur la vente d'actifs	—	—	—	—	489	—	489
Bénéfice (perte) sectoriel(le)	903	1 299	333	681	1 080	(102)	4 194
Intérêts débiteurs							(1 528)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction							367
Intérêts créditeurs et autres ³							193
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice							3 226
Charge d'impôts							(781)
Bénéfice net							2 445
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle							(189)
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle							2 256
Dividendes sur les actions privilégiées							(120)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires							2 136

1 Comprend les éliminations intersectorielles.

2 La société comptabilise les ventes intersectorielles à des taux contractuels. Aux fins de l'information sectorielle, ces transactions sont prises en compte comme des produits intersectoriels pour le secteur fournissant le service et comme des coûts d'exploitation des centrales et autres pour le secteur pour lequel le service est rendu. Ces transactions sont éliminées lors de la consolidation. Le bénéfice intersectoriel est constaté lorsque le produit a été livré ou que le service a été rendu à des tiers ou qu'il a été réalisé autrement.

3 Le bénéfice tiré (la perte découlant) des participations comptabilisées à la valeur de consolidation comprend les pertes de change réalisées sur le prêt intersociétés qu'a consenti la société à Sur de Texas. Les gains de change compensatoires sur le prêt intersociétés sont portés dans les intérêts créditeurs et autres. Le prêt libellé en pesos consenti à la coentreprise Sur de Texas représente la quote-part de la société dans le financement par emprunt de cette coentreprise.

TOTAL DE L'ACTIF

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Gazoducs – Canada	17 900	16 904
Gazoducs – États-Unis	41 045	35 898
Gazoducs – Mexique	6 403	5 716
Pipelines de liquides	16 277	15 438
Énergie	8 559	8 503
Siège social	3 993	3 642
	94 177	86 101

4. Produits

En 2014, le FASB a publié de nouvelles directives sur les produits d'activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. La société a adopté ces nouvelles directives le 1^{er} janvier 2018 en préconisant la méthode transitoire rétrospective modifiée qu'elle a appliquée à tous les contrats en vigueur à la date de l'adoption. Les résultats présentés pour 2018 reflètent l'application des nouvelles directives alors que les résultats correspondants de 2017 ont été établis et présentés conformément aux directives antérieures portant sur la comptabilisation des produits d'exploitation aussi appelées dans les présentes les « anciens PCGR des États-Unis ».

VENTILATION DES PRODUITS

Les tableaux suivants présentent un sommaire du total des produits pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 :

trimestre clos le 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie	Total
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	934	788	155	511	—	2 388
Électricité	—	—	—	—	450	450
Stockage de gaz naturel et autres	—	158	1	1	4	164
	934	946	156	512	454	3 002
Autres produits ^{1,2}	—	21	—	52	81	154
	934	967	156	564	535	3 156

- 1 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation, des instruments financiers et des contrats de location de la société pour chacun des secteurs d'exploitation. Les produits tirés des contrats de location incluent certaines CAE à long terme ainsi que certaines ententes de capacité et certains contrats de transport visant les pipelines de liquides. Ces ententes ne sont pas intégrées dans le champ d'application des nouvelles directives. Par conséquent, les produits afférents à ces contrats sont exclus des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Il y a lieu de se reporter à la note 12 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les produits provenant des instruments financiers.
- 2 Les autres produits tirés du secteur des gazoducs aux États-Unis comprennent l'amortissement des passifs réglementaires nets découlant de la réforme fiscale aux États-Unis. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Impôts sur le bénéfice » pour un complément d'information.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

période de neuf mois close le 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)						
	Gazoducs – Canada	Gazoducs – États-Unis	Gazoducs – Mexique	Pipelines de liquides	Énergie	Total
Produits tirés de contrats conclus avec des clients						
Ententes de capacité et transport	2 772	2 457	457	1 558	—	7 244
Électricité	—	—	—	—	1 455	1 455
Stockage de gaz naturel et autres	—	468	3	2	65	538
	2 772	2 925	460	1 560	1 520	9 237
Autres produits ^{1,2}	—	63	—	271	204	538
	2 772	2 988	460	1 831	1 724	9 775

1 Les autres produits comprennent les produits tirés des activités de commercialisation, des instruments financiers et des contrats de location de la société pour chacun des secteurs d'exploitation. Les produits tirés des contrats de location incluent certaines CAE à long terme ainsi que certaines ententes de capacité et certains contrats de transport visant les pipelines de liquides. Ces ententes ne sont pas intégrées dans le champ d'application des nouvelles directives. Par conséquent, les produits afférents à ces contrats sont exclus des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Il y a lieu de se reporter à la note 12 « Gestion des risques et instruments financiers » pour un complément d'information sur les produits provenant des instruments financiers.

2 Les autres produits tirés du secteur des gazoducs aux États-Unis comprennent l'amortissement des passifs réglementaires nets découlant de la réforme fiscale aux États-Unis. Il y a lieu de se reporter à la note 7 « Impôts sur le bénéfice » pour un complément d'information.

Les produits tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés déduction faite des impôts perçus auprès des clients, lesquels sont par la suite versés aux autorités gouvernementales. Les contrats que la société a conclus avec des clients s'entendent d'ententes de capacité et de contrats de transport visant les gazoducs et les pipelines de liquides, de contrats de production d'électricité, de stockage de gaz naturel et d'autres contrats.

Gazoducs – Canada

Ententes de capacité et transport

Les produits du secteur des gazoducs de la société au Canada sont générés en fonction de la capacité garantie faisant l'objet d'engagements contractuels et des volumes de gaz naturel transportés. Les produits tirés des ententes de capacité contractuelle sont constatés de façon proportionnelle sur la durée du contrat sans égard aux volumes de gaz naturel transportés. Les produits tirés du transport pour les services interruptibles ou les services volumétriques sont constatés au moment où le service est fourni.

Les produits tirés des gazoducs de la société au Canada sont assujettis aux décisions réglementaires de l'ONÉ. Les droits visant ces gazoducs sont fondés sur les besoins en produits conçus pour assurer le recouvrement des coûts de transport de gaz naturel, y compris un remboursement du capital et un rendement du capital selon les modalités approuvées par l'ONÉ. Les gazoducs de la société au Canada ne sont généralement pas touchés par les risques liés aux variations des produits et de la plupart des coûts. Ces variations font généralement l'objet d'un report et elles sont récupérées ou remboursées dans les droits futurs. Les produits constatés avant que l'ONÉ ne rende une décision tarifaire pour la période visée tiennent compte des hypothèses approuvées les plus récentes de l'ONÉ au sujet du RCA. Les ajustements aux produits sont constatés lorsque l'ONÉ fait connaître sa décision. Les services et produits liés aux gazoducs au Canada sont respectivement facturés et reçus sur une base mensuelle. La société ne prend pas possession du gaz naturel qu'elle transporte pour ses clients.

Gazoducs – États-Unis

Ententes de capacité et transport

Les produits du secteur des gazoducs de la société aux États-Unis sont générés en fonction de la capacité garantie faisant l'objet d'engagements contractuels et des volumes de gaz naturel transportés. Les produits tirés des ententes de capacité contractuelle sont généralement constatés de façon proportionnelle sur la durée du contrat sans égard aux volumes de gaz naturel transportés. Les produits tirés du transport pour les services interruptibles ou les services volumétriques sont constatés au moment où le service est fourni. La société a choisi de recourir à une mesure de simplification pour constater les produits tirés de ses gazoducs aux États-Unis au moment de la facturation.

Les gazoducs de la société aux États-Unis sont assujettis à la réglementation de la FERC et, par conséquent, une partie des produits qui en sont tirés peuvent faire l'objet d'un remboursement si le montant a été facturé au cours d'une période intermédiaire aux termes d'une instance tarifaire en cours. Des provisions pour ces remboursements éventuels sont constatées à l'aide des meilleures estimations de la direction en fonction des faits et circonstances se rapportant à l'instance. Toute provision comptabilisée au cours du processus d'instance donne lieu à un remboursement lorsque la décision tarifaire définitive est rendue. Les services et produits liés aux gazoducs aux États-Unis sont respectivement facturés et reçus sur une base mensuelle. La société ne prend pas possession du gaz naturel qu'elle transporte pour ses clients.

Stockage de gaz naturel et autres

Les produits tirés des services de stockage de gaz naturel réglementés de la société aux États-Unis sont générés principalement au moyen de contrats de stockage fermes visant des capacités garanties. L'obligation de prestation relative à ces contrats correspond à la réservation d'un volume donné de gaz naturel stocké, y compris des indications quant au volume de gaz naturel pouvant être injecté ou retiré quotidiennement. Les produits sont constatés soit de façon proportionnelle sur la durée des contrats pour la capacité garantie faisant l'objet d'engagements contractuels sans égard aux volumes de gaz naturel stockés, soit au moment de l'injection ou du retrait du gaz dans le cas des services interruptibles ou volumétriques. Les produits liés aux services de stockage de gaz naturel sont respectivement facturés et reçus sur une base mensuelle. La société ne prend pas possession du gaz naturel qu'elle stocke pour ses clients.

Les produits tirés des services intermédiaires de transport du gaz naturel de la société qui comprennent la collecte, la transformation, le conditionnement, le traitement, la compression et la manutention de liquides proviennent d'engagements contractuels et ils sont constatés de façon proportionnelle sur durée du contrat. La société détient aussi des droits miniers afférents à certaines installations de stockage. Ces droits miniers peuvent être loués ou fournis aux producteurs de gaz naturel contre des droits de redevance lesquels sont constatés au stade de la production du gaz naturel et des liquides connexes. Les services et produits liés aux services intermédiaires de transport du gaz naturel sont respectivement facturés et reçus sur une base mensuelle. La société ne prend pas possession du gaz naturel pour lequel elle fournit des services intermédiaires.

Gazoducs – Mexique

Ententes de capacité et transport

Les produits tirés des gazoducs de la société au Mexique sont recouverts surtout en fonction des contrats à capacité ferme négociés et approuvés par la CRE et ils sont généralement constatés de façon proportionnelle sur la durée du contrat. En ce qui a trait à certains contrats à capacité ferme, la société a choisi de recourir à la mesure de simplification pour comptabiliser les produits lorsque les services sont facturés. Les produits tirés du transport pour les services interruptibles ou les services volumétriques sont constatés au moment où le service est rendu. Les autres volumes de gaz qui sont expédiés par l'intermédiaire de ces gazoducs sont assujettis à des tarifs qu'a approuvés la CRE et les produits sont constatés lorsque la société a assuré les services de transport. Les services et produits liés aux gazoducs au Mexique sont respectivement facturés et reçus sur une base mensuelle. La société ne prend pas possession du gaz naturel qu'elle transporte pour ses clients.

Pipelines de liquides

Ententes de capacité et transport

Les produits tirés des pipelines de liquides de la société sont générés surtout en fonction des ententes de capacité offertes aux clients visant le transport du pétrole brut. L'obligation de prestation relative à ces contrats correspond à la réservation d'un volume donné de pétrole brut et au transport de celui-ci sur une base mensuelle. Les produits tirés de ces ententes sont constatés de façon proportionnelle sur la durée des contrats sans égard aux volumes de pétrole brut transportés. Les produits afférents aux services interruptibles ou aux services volumétriques sont constatés au moment où le service est rendu. Les services et produits liés aux pipelines de liquides sont respectivement facturés et reçus sur une base mensuelle. La société ne prend pas possession du pétrole brut qu'elle transporte pour ses clients.

Énergie

Électricité

Les produits de l'entreprise d'énergie de la société découlent principalement d'engagements contractuels à long terme visant à fournir de l'électricité pour satisfaire à la demande du marché ainsi que de la vente d'électricité tant aux marchés centralisés qu'aux clients. Les produits tirés de la production d'électricité incluent aussi des produits provenant de la vente de vapeur aux clients. Les produits et les paiements de capacité sont constatés lorsque les services sont fournis et que l'électricité et la vapeur ont été livrées. Les services et produits liés à la production d'électricité sont respectivement facturés et reçus sur une base mensuelle.

Stockage de gaz naturel et autres

Les contrats de stockage de gaz naturel non réglementé comprennent des ententes visant le parc de gazoducs, les prêts et le stockage à terme. Les contrats afférents au parc de gazoducs et aux prêts prévoient l'injection ou le retrait de volumes fixes de gaz naturel à des dates données selon un prix précisé. Quant aux contrats de stockage à terme, on y précise le volume maximal de gaz pouvant être stocké sur une période donnée. Les produits tirés des contrats afférents au parc et au prêt sont constatés et facturés au moment où les services d'injection et de retrait sont fournis alors que les produits générés par les contrats de stockage à terme sont constatés de façon proportionnelle sur la durée des contrats. Les services et produits liés aux contrats de stockage à terme sont respectivement facturés et reçus sur une base mensuelle. Les produits dégagés par la vente de gaz naturel exclusif sont constatés pendant le mois au cours duquel la livraison a lieu. Les produits tirés des services complémentaires sont constatés lorsque le service est rendu. La société ne prend pas possession du gaz naturel qu'elle stocke pour ses clients.

INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ADOPTION DE LA NORME SUR LES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La société a adopté les nouvelles directives par application de la méthode transitoire rétrospective modifiée. Conformément à une mesure de simplification prévue aux termes de cette méthode transitoire, la société n'est pas tenue d'analyser les contrats achevés à la date d'adoption. Par conséquent, elle a procédé aux ajustements suivants en date du 1^{er} janvier 2018.

Ententes de capacité et transport

En ce qui a trait à certaines ententes de capacité portant sur le gaz naturel, les montants sont facturés au client conformément aux termes du contrat. Toutefois, les produits connexes sont constatés lorsque la société satisfait à son obligation de prestation visant à fournir une capacité garantie de façon proportionnelle sur la durée du contrat. La différence entre le moment où les produits sont constatés et la facturation des montants engendre un actif sur contrat ou un passif sur contrat en vertu des nouvelles directives portant sur la comptabilisation des produits. Dans le cadre des anciens PCGR des États-Unis, cette différence était prise en compte dans les débiteurs. En vertu des nouvelles directives, les actifs sur contrats sont inclus dans les autres actifs à court terme et les actifs incorporels et autres actifs alors que les passifs sur contrats sont portés dans les créditeurs et autres et les autres passifs à long terme.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

Incidence des nouvelles directives relatives à la comptabilisation des produits à la date d'adoption

Le tableau suivant illustre l'incidence de l'adoption des nouvelles directives relatives à la comptabilisation des produits sur les éléments du bilan consolidé de la société qui ont été présentés antérieurement :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Chiffres présentés au 31 décembre 2017	Ajustement	1 ^{er} janvier 2018
Actifs à court terme			
Débiteurs	2 522	(62)	2 460
Autres ¹	691	79	770
Passifs à court terme			
Créditeurs et autres ²	4 057	17	4 074

1 L'ajustement se rapporte aux actifs sur contrat inclus auparavant dans les débiteurs.

2 L'ajustement se rapporte aux passifs sur contrat inclus auparavant dans les débiteurs.

États financiers pro forma selon les anciens PCGR des États-Unis

Conformément aux nouvelles directives relatives à la comptabilisation des produits, les tableaux suivants présentent l'incidence pro forma sur les éléments visés au bilan consolidé condensé au 30 septembre 2018 qui a été préparé selon les anciens PCGR des États-Unis :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018	
	Chiffres présentés	Chiffres pro forma selon les anciens PCGR des États-Unis
Actifs à court terme		
Débiteurs	2 170	2 460
Autres	1 003	713

SOLDES DES CONTRATS

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018	1 ^{er} janvier 2018
Créances sur les contrats conclus avec des clients	1 208	1 736
Actifs sur contrats ¹	290	79
Actifs sur contrats à long terme ²	35	—
Passifs sur contrats ³	41	17
Passifs sur contrats à long terme ⁴	27	—

1 Les actifs sur contrats sont portés dans les autres actifs à court terme du bilan consolidé condensé.

2 Les actifs sur contrats à long terme sont portés dans les actifs incorporels et autres actifs du bilan consolidé condensé.

3 Les passifs sur contrats englobent des produits reportés, et ils sont portés dans les créditeurs et autres du bilan consolidé condensé. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, des produits de 17 millions de dollars ont été comptabilisés et inclus dans le passif sur contrat à l'ouverture de la période.

4 Ces passifs tiennent compte des produits reportés, et ils sont portés dans les autres passifs à long terme du bilan consolidé condensé.

Les actifs sur contrats et les actifs sur contrats à long terme ont trait surtout au droit de la société aux produits générés par les services rendus mais non facturés à la date de présentation de l'information financière relativement aux contrats sur la capacité garantie à long terme des volumes de gaz naturel. Le changement apporté aux actifs sur contrats tient surtout au transfert vers les débiteurs lorsque ces droits deviennent inconditionnels et que le montant est facturé au client ainsi qu'à la comptabilisation de produits additionnels pour lesquels les montants doivent être facturés. Les passifs

sur contrats et les passifs sur contrats à long terme se rapportent surtout aux paiements de frais fixes de capacité pour des causes de force majeure reçus relativement à des ententes de capacité à long terme conclus au Mexique.

PRODUITS FUTURS AFFECTÉS AUX OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Comme l'exigent les nouvelles directives relatives à la comptabilisation des produits, les informations qui suivent portent sur les produits futurs affectés aux obligations de prestation qui restent à remplir, représentant les produits contractuels qui n'ont pas encore été constatés. Certains contrats qui sont admissibles à l'une des mesures de simplification suivantes sont exclus des informations à présenter sur les produits futurs :

- 1) La durée initiale attendue du contrat ne dépasse pas un an.
- 2) La société comptabilise les produits tirés du contrat en fonction du montant facturé, lorsque ce montant représente la valeur qu'a pour le client le service qui lui est fourni à cette date. Il s'agit de la mesure de simplification appelée le droit de facturer.
- 3) Les produits variables tirés du contrat sont affectés en totalité à une obligation de prestation qui reste à remplir ou à une promesse non satisfaite de fournir un bien ou un service distinct dans le contrat à l'intérieur d'une série de biens ou de services distincts faisant partie d'une seule et même obligation de prestation. Une seule obligation de prestation survient lorsque les promesses dans le contrat représentent une série de services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme.

L'analyse qui suit porte sur le prix de transaction affecté à des obligations de prestation futures ainsi que sur les mesures de simplification utilisées par la société

Ententes de capacité et transport

Au 30 septembre 2018, les produits futurs au titre d'ententes de capacité et de contrats de transport à long terme qui échoient jusqu'en 2043 se sont chiffrés à environ 28,0 milliards de dollars, dont une tranche de 1,4 milliard de dollars devrait être prise en compte avant la fin de 2018.

Les produits futurs au titre d'ententes de capacité et de contrats de transport à long terme n'englobent pas les ententes ou les produits variables faisant l'objet d'une limitation et pour lesquels la mesure de simplification afférente au droit de facturer a été appliquée. Par conséquent, ces montants ne sont pas représentatifs du total des produits futurs pouvant résulter de ces contrats.

Les produits futurs provenant des contrats à capacité ferme réglementés afférents aux gazoducs au Canada tiennent compte des produits fixes pour les intervalles de temps au cours desquels les droits en vertu des règlements tarifaires sont en vigueur, soit environ de un an à trois ans. Plusieurs de ces contrats sont à long terme et les produits tirés des obligations de prestation à remplir dont l'échéance dépasse celle du règlement tarifaire en cours sont considérés comme étant très limités du fait que les droits futurs sont inconnus. Les produits dégagés par ces contrats seront comptabilisés lorsque l'obligation de prestation visant à fournir une capacité aura été remplie et que l'organisme de réglementation aura approuvé les droits qui s'appliquent. De plus, la société considère les produits tirés des services de transport interruptibles comme étant des produits variables du fait que les volumes ne peuvent pas être estimés. Ces produits variables sont constatés une fois par mois lorsque la société a rempli son obligation de prestation et ont été exclus de la présentation de l'information portant sur les produits futurs du fait que la société applique la mesure de simplification se rapportant aux produits variables de ces contrats. Les produits variables futurs aux termes de ces contrats ont été affectés en totalité aux obligations de prestation non remplies au 30 septembre 2018.

Par ailleurs, la société a appliqué la mesure de simplification afférente au droit de facturer à toutes ses ententes de capacité réglementées relatives aux gazoducs aux États-Unis et à certaines de ses ententes relatives aux gazoducs au Mexique de même qu'aux produits d'intermédiaire. Les produits tirés des ententes de capacité réglementées sont constatés en fonction des droits courants et les produits d'intermédiaire découlent du recouvrement des charges

d'exploitation. Ces produits sont comptabilisés une fois par mois, soit lorsque la société a fourni le service, et ils sont exclus de la présentation d'information sur les produits futurs.

Les produits générés par les ententes de capacité relatives aux pipelines de liquides sont assortis d'une composante variable en fonction des volumes de liquides transportés. Par conséquent, ces produits variables sont exclus de la présentation d'information sur les produits futurs étant donné que la société recourt à une mesure de simplification afférente aux produits variables relativement à ces contrats. Les produits variables futurs tirés de ces contrats ont été affectés en totalité aux obligations de prestations non remplies au 30 septembre 2018.

Électricité

La société a contracté des contrats à long terme de production d'électricité s'étalant jusqu'en 2032. Les produits tirés des centrales électriques sont assortis d'une composante variable afférente aux prix du marché qui sont assujettis à des facteurs indépendants de la volonté de la société. Ces produits sont considérés comme étant très limités et ils sont pris en compte une fois par mois lorsque la société a rempli l'obligation de prestation. La société recourt aussi à la mesure de simplification afférente aux produits variables de ces contrats. Par conséquent, les produits futurs pouvant être tirés de ces contrats sont exclus de la présentation de l'information.

Stockage de gaz naturel et autres

Au 30 septembre 2018, les produits futurs découlant des contrats à long terme de stockage de gaz naturel et autres, qui s'échelonnent jusqu'en 2033, se sont établis à environ 1,2 milliard de dollars, dont une tranche d'environ 127 millions de dollars devrait être constatée avant la fin de 2018. La société utilise les mesures de simplification relatives aux contrats dont l'échéance est d'au plus un an et lorsqu'elle constate une contrepartie variable. Par conséquent, les produits connexes sont exclus de la présentation d'information relative aux produits futurs. C'est pourquoi ce montant est inférieur au total des produits futurs pouvant résulter de ces contrats.

5. Actifs destinés à la vente

Cartier Énergie éolienne

Le 1^{er} août 2018, TransCanada a conclu une entente visant la vente, à Innergex Renewable Energy Inc., de sa participation dans les projets éoliens de Cartier Énergie éolienne au Québec. Au 30 septembre 2018, les actifs et passifs connexes ont été classés comme étant destinés à la vente dans le secteur de l'énergie. Ultérieurement, soit le 24 octobre 2018, la société a conclu la vente pour un produit brut d'environ 630 millions de dollars, avant les ajustements de clôture, ce qui a donné lieu à un gain estimatif de 170 millions de dollars (135 millions de dollars après les impôts) devant être constaté au quatrième trimestre de 2018.

Au 30 septembre 2018, les actifs et passifs connexes du secteur de l'énergie étaient classés comme étant destinés à la vente comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	
Actifs destinés à la vente	
Immobilisations corporelles	458
Total des actifs destinés à la vente	458
Passifs afférents aux actifs destinés à la vente	
Autres passifs à long terme	14
Total des passifs afférents aux actifs destinés à la vente¹	14

1 Inscrit dans les crédateurs et autres du bilan consolidé condensé.

6. Immobilisations corporelles, participations comptabilisées à la valeur de consolidation et écart d'acquisition

La société passe en revue ses immobilisations corporelles et ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation pour déterminer s'il y a perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

L'écart d'acquisition est évalué annuellement afin de déterminer s'il y a baisse de valeur ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il peut y avoir une baisse de la valeur. La société peut d'abord procéder à cette évaluation en fonction de facteurs qualitatifs. Si la société conclut qu'il est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation soit inférieure à sa valeur comptable, alors un test de dépréciation n'est pas réalisé.

En mars 2018, la FERC a proposé des modifications à la réforme fiscale aux États-Unis et aux impôts sur le bénéfice aux fins de la tarification visant une société en commandite cotée en bourse qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice futur et les flux de trésorerie futurs générés par les gazoducs réglementés en vertu de la FERC. Le 18 juillet 2018, la FERC a publié les décisions finales (la « règle définitive ») au sujet de ces modifications. Les modifications proposées par la FERC en mars et en juillet 2018 ainsi que la règle définitive sont désignées collectivement dans les présentes comme étant les « mesures de la FERC de 2018 ».

La société surveille encore de près les faits nouveaux suivant la publication de la règle définitive relative aux mesures de la FERC de 2018. Dans le cadre des tests de dépréciation annuels de son écart d'acquisition et de la revue habituelle de ses immobilisations corporelles et ses participations comptabilisées à la valeur de consolidation aux fins de la recouvrabilité, TransCanada tiendra compte des résultats obtenus à ce jour, des dépôts futurs relatifs à certains gazoducs ainsi que des réponses de la FERC obtenues par d'autres intervenants du secteur.

Au 30 septembre 2018, les soldes de l'écart d'acquisition de Great Lakes et Tuscarora se chiffraient respectivement à 573 millions de dollars US et à 82 millions de dollars US (573 millions de dollars US et 82 millions de dollars US au 31 décembre 2017, respectivement). Au 31 décembre 2017, la juste valeur estimative de Great Lakes dépassait sa valeur comptable de moins de 10 %. Il y a un risque que les soldes de l'écart d'acquisition afférents à ces deux actifs subissent l'effet négatif des mesures de la FERC, lorsqu'elles seront définitives, ou d'autres modifications des estimations de la direction concernant la juste valeur, ce qui donnerait lieu à une charge de dépréciation.

7. Impôts sur le bénéfice

Réforme fiscale aux États-Unis

Conformément à la réforme fiscale promulguée aux États-Unis, la société comptabilisé des passifs réglementaires nets et une réduction correspondante du montant net des passifs d'impôts reportés de 1 686 millions de dollars au 31 décembre 2017 relativement à ses gazoducs aux États-Unis assujettis aux normes sur la comptabilisation des activités à tarifs réglementés. Les montants comptabilisés afin d'ajuster les impôts demeurent provisoires, car l'interprétation de la société, son évaluation et son mode de présentation de l'effet de la réforme fiscale aux États-Unis pourraient être clarifiés à mesure que des directives complémentaires seront fournies par les autorités fiscales. Si de telles directives complémentaires devaient effectivement être fournies par les autorités fiscales au cours de la période d'évaluation de un an consentie par la SEC, la société réétudiera ces montants provisoires et les ajustera au besoin.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la société amortit les passifs réglementaires nets selon la méthode inversée de la Géorgie du Sud. Selon cette méthode, les entités à tarifs réglementés déterminent l'amortissement, dont elles entament immédiatement la comptabilisation, en fonction de leurs taux d'amortissement composés. Un amortissement de 12 millions de dollars et de 36 millions de dollars des passifs réglementaires nets a été comptabilisé pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, respectivement, et inclus dans les produits de l'état consolidé condensé des résultats. Les passifs réglementaires nets de la société pourraient devoir faire l'objet d'ajustements prospectifs lorsque l'incidence définitive des mesures de la FERC de 2018 aura été établie.

Taux d'imposition effectifs

Les taux d'imposition effectifs pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2018 et 2017 étaient de 12 % et de 24 % respectivement. Le taux d'imposition effectif inférieur en 2018 découle principalement des variations de taux résultant de la réforme fiscale aux États-Unis et des impôts sur le bénéfice transférés inférieurs relativement aux gazoducs à tarifs réglementés au Canada.

8. Dette à long terme

ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Les titres d'emprunt à long terme émis par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					
Société	Date d'émission	Type	Date d'échéance	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED					
	Juillet 2018	Billets à moyen terme	Juillet 2048	800	4,18 %
	Juillet 2018	Billets à moyen terme	Mars 2028	200	3,39 %
	Mai 2018	Billets de premier rang non garantis	Mai 2028	1 000 US	4,25 %
	Mai 2018	Billets de premier rang non garantis	Mai 2038	500 US	4,75 %
	Mai 2018	Billets de premier rang non garantis	Mai 2048	1 000 US	4,875 %

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

REMBOURSEMENTS DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Les titres d'emprunt à long terme remboursés par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Société	Date de remboursement	Type	Montant	Taux d'intérêt
COLUMBIA PIPELINE GROUP, INC.				
	Juin 2018	Billets de premier rang non garantis	500 US	2,45 %
PORTLAND NATURAL GAS TRANSMISSION SYSTEM				
	Mai 2018	Billets de premier rang garantis	18 US	5,90 %
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED				
	Août 2018	Billets de premier rang non garantis	850 US	6,50 %
	Mars 2018	Déventures	150	9,45 %
	Janvier 2018	Billets de premier rang non garantis	500 US	1,875 %
	Janvier 2018	Billets de premier rang non garantis	250 US	Variable
GREAT LAKES GAS TRANSMISSION LIMITED PARTNERSHIP				
	Mars 2018	Billets de premier rang non garantis	9 US	6,73 %

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, TransCanada a capitalisé des intérêts de l'ordre de 33 millions de dollars et de 89 millions de dollars respectivement (49 millions de dollars et 150 millions de dollars respectivement en 2017) en lien avec des projets d'investissement.

9. Actions ordinaires**PROGRAMME D' ACTIONS AU COURS DU MARCHÉ DE TRANSCANADA CORPORATION**

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2018, la société a émis 6,1 millions d'actions ordinaires dans le cadre du programme au cours du marché de TransCanada au prix moyen de 57,75 \$ l'action ordinaire, pour un produit de 351 millions de dollars, déduction faite des commissions et frais connexes d'environ 3 millions de dollars. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, 20,0 millions d'actions ordinaires ont été émises au prix moyen de 56,13 \$ l'action ordinaire, pour un produit de 1,1 milliard de dollars, déduction faite des commissions et des frais connexes de quelque 10 millions de dollars.

En juin 2018, la société a majoré la capacité de son programme au cours du marché existant. Cela permettra d'émettre, sur le capital autorisé, des actions ordinaires additionnelles d'un prix de vente brut global pouvant atteindre 1,0 milliard de dollars, ce qui porte le total révisé à 2,0 milliards de dollars ou l'équivalent en dollars américains. Le programme au cours du marché modifié de la société sera en vigueur jusqu'au 23 juillet 2019.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

10. Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu, y compris les participations sans contrôle et les répercussions fiscales connexes, sont les suivants :

trimestre clos le 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(273)	(9)	(282)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	12	(3)	9
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	5	(1)	4
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	8	(2)	6
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	4	6	10
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	7	(1)	6
Autres éléments du résultat étendu	(237)	(10)	(247)

trimestre clos le 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(364)	(6)	(370)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(1)	—	(1)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1	—	1
Gains et pertes actuariels non réalisés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	5	(3)	2
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	6	(2)	4
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4	(1)	3
Autres éléments du résultat étendu	(349)	(12)	(361)

période de neuf mois close le 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	397	12	409
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(8)	2	(6)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	8	1	9
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	21	(5)	16
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	12	(2)	10
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	20	(2)	18
Autres éléments du résultat étendu	450	6	456

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

période de neuf mois close le 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(717)	(4)	(721)
Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net à la cession des établissements étrangers	(77)	—	(77)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(4)	1	(3)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	5	(1)	4
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	(2)	1	(1)
Gains et pertes actuariels non réalisés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	5	(3)	2
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	16	(5)	11
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	8	(2)	6
Autres éléments du résultat étendu	(766)	(13)	(779)

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, sont les suivantes :

trimestre clos le 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} juillet 2018	(462)	(26)	(203)	(443)	(1 134)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ²	(239)	3	—	—	(236)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ³	—	5	10	5	20
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	(239)	8	10	5	(216)
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2018	(701)	(18)	(193)	(438)	(1 350)

- 1 Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.
- 2 Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion et des couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de pertes liées à une participation sans contrôle de 34 millions de dollars et de gains liés à une participation sans contrôle de 1 million de dollars, respectivement.
- 3 Les montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures de l'investissement net sont présentés déduction faite de gains liés à une participation sans contrôle de 1 million de dollars et de 1 million de dollars, respectivement.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

période de neuf mois close le 30 septembre 2018					
(non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier 2018	(1 043)	(31)	(203)	(454)	(1 731)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ²	342	1	—	—	343
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ^{3,4}	—	12	10	16	38
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	342	13	10	16	381
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2018	(701)	(18)	(193)	(438)	(1 350)

- 1 Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.
- 2 Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion et des couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de gains liés à une participation sans contrôle de 61 millions de dollars et de 8 millions de dollars, respectivement.
- 3 Les pertes liées aux couvertures de flux de trésorerie présentées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devraient être reclassées dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois sont évaluées à 16 millions de dollars (11 millions de dollars après les impôts) au 30 septembre 2018. Ces estimations présument que le prix des produits de base, les taux d'intérêt et les taux de change demeureront constants; cependant, les montants reclassés varieront en fonction de la valeur réelle de ces facteurs à la date du règlement.
- 4 Les montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures de l'investissement net sont présentés déduction faite de gains liés à une participation sans contrôle de 4 millions de dollars et de 2 millions de dollars, respectivement.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

Les reclassements hors des autres éléments du résultat étendu à l'état consolidé condensé des résultats se détaillent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu				Poste visé à l'état consolidé condensé des résultats
	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2018	2017	2018	2017	
Couvertures de flux de trésorerie					
Produits de base	(3)	4	(4)	15	Produits (Énergie)
Intérêts	(4)	(4)	(13)	(13)	Intérêts débiteurs
	(7)	—	(17)	2	Total avant les impôts
	2	—	5	(1)	Charge d'impôts
	(5)	—	(12)	1	Déduction faite des impôts ^{1,3}
Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite					
Amortissement des gains et pertes actuariels	(4)	(4)	(12)	(12)	Coûts d'exploitation des centrales et autres ²
Charge au titre du règlement	—	(2)	—	(2)	Coûts d'exploitation des centrales et autres ²
	(4)	(6)	(12)	(14)	Total avant les impôts
	(6)	2	2	5	Charge d'impôts
	(10)	(4)	(10)	(9)	Déduction faite des impôts ¹
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation					
Bénéfice tiré des participations	(6)	(4)	(19)	(8)	Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation
	1	1	3	2	Charge d'impôts
	(5)	(3)	(16)	(6)	Déduction faite des impôts ^{1,3}
Écarts de conversion					
Réalisation de gains de change sur la cession d'établissements étrangers	—	—	—	77	Gain sur la vente d'actifs
	—	—	—	—	Charge d'impôts
	—	—	—	77	Déduction faite des impôts ¹

1 Tous les montants entre parenthèses indiquent des charges constatées à l'état consolidé condensé des résultats.

2 Ces composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le calcul du coût net des prestations. Il y a lieu de se reporter à la note 11 « Avantages postérieurs au départ à la retraite » pour un complément d'information.

3 Les montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu relatifs aux couvertures de flux de trésorerie et aux couvertures de l'investissement net sont présentés déduction faite de gains liés à une participation sans contrôle respectivement de 1 million de dollars et de 1 million de dollars pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 (respectivement de néant et de néant en 2017) et respectivement de 4 millions de dollars et de 2 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 (respectivement de néant et de néant en 2017).

11. Avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût net des prestations constaté au titre des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société se présente comme suit :

	trimestres clos les 30 septembre				périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
(non audité – en millions de dollars canadiens)								
Coût des services rendus ¹	30	25	1	1	91	81	3	3
Autres composantes du coût net des prestations ¹								
Coût financier	33	30	3	3	100	92	10	10
Rendement prévu des actifs des régimes	(55)	(45)	(4)	(5)	(165)	(134)	(12)	(16)
Amortissement de la perte actuarielle	4	3	—	1	11	11	1	1
Amortissement de l'actif réglementaire	5	26	—	—	14	33	—	1
Charge au titre du règlement	—	2	—	—	—	2	—	—
	(13)	16	(1)	(1)	(40)	4	(1)	(4)
Coût net des prestations constaté	17	41	—	—	51	85	2	(1)

1 Le coût des services rendus et les autres composantes du coût net des prestations sont inclus dans les coûts d'exploitation des centrales et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

12. Gestion des risques et instruments financiers

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

TransCanada est exposée au risque de marché et au risque de crédit lié aux contreparties, et la société a mis en place des stratégies, des politiques et des limites dans le but de gérer leur incidence sur le résultat et les flux de trésorerie.

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX CONTREPARTIES

Au 30 septembre 2018, le risque lié aux contreparties maximal de TransCanada en ce qui a trait aux instruments financiers, compte non tenu des garanties détenues, correspondait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux actifs disponibles à la vente, aux actifs dérivés et aux prêts. La société passe régulièrement en revue ses débiteurs et constate une provision pour créances douteuses au besoin en ayant recours à la méthode d'identification spécifique. Au 30 septembre 2018, il n'y avait aucun montant important en souffrance ou ayant subi une perte de valeur, aucune concentration notable du risque de crédit et aucune créance irrécouvrable importante au cours de la période.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

PRÊT À UNE SOCIÉTÉ LIÉE

Des transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

La société détient une participation de 60 % dans une coentreprise constituée avec IEnova pour la construction, la détention et l'exploitation du gazoduc Sur de Texas. Elle comptabilise la participation dans la coentreprise comme une participation à la valeur de consolidation. En 2017, la société a obtenu une facilité de crédit renouvelable non garantie de 21,3 milliards de pesos mexicains avec la coentreprise qui porte intérêt à un taux variable et vient à échéance en mars 2022. Les prélèvements effectués sur la facilité de crédit entraînent un prêt consenti à la coentreprise, qui représente la quote-part de la société dans les besoins de financement par emprunt de celle-ci.

Au 30 septembre 2018, le solde du prêt consenti par la société à la coentreprise s'élevait à 18,0 milliards de pesos mexicains ou 1,2 milliard de dollars (14,4 milliards de pesos mexicains ou 919 millions de dollars au 31 décembre 2017), et les intérêts créditeurs et autres comprenaient des intérêts créditeurs de 32 millions de dollars et de 88 millions de dollars à l'égard de ce prêt respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 (11 millions de dollars et 14 millions de dollars en 2017). Les montants constatés dans les intérêts créditeurs et autres sont contrebalancés par la quote-part correspondante des intérêts débiteurs comptabilisée au poste Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation.

INVESTISSEMENT NET DANS DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

La société a recours à des titres d'emprunt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt, à des contrats et à des options de change à terme libellés en dollars US pour couvrir son investissement net dans des établissements étrangers après les impôts.

La juste valeur et le montant nominal relatifs aux instruments dérivés désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
	Juste valeur ^{1,2}	Montant nominal	Juste valeur ^{1,2}	Montant nominal
Swaps de devises et de taux d'intérêt en dollars US (échéant de 2018 à 2019) ³	(42)	300 US	(199)	1 200 US
Options de change en dollars US (échéant de 2018 à 2019)	(2)	2 000 US	5	500 US
	(44)	2 300 US	(194)	1 700 US

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

3 Le bénéfice net comprend des gains réalisés nets de néant et de 1 million de dollars respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 (1 million de dollars et 3 millions de dollars respectivement en 2017) liés à la composante intérêts se rapportant aux swaps de devises qui sont présentés dans les intérêts débiteurs.

Le montant nominal et la juste valeur des titres d'emprunt libellés en dollars US et désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Montant nominal	28 300 (21 900 US)	25 400 (20 200 US)
Juste valeur	30 200 (23 300 US)	28 900 (23 100 US)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers non dérivés

Juste valeur des instruments financiers non dérivés

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, qui est calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. La valeur comptable de certains instruments financiers non dérivés compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les actifs incorporels et autres actifs, les billets à payer, les créditeurs et autres, les intérêts courus et les autres passifs à long terme se rapproche de leur juste valeur, du fait de leur nature ou de leur échéance à court terme. Chacun de ces instruments est classé au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Le risque de crédit a été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des instruments non dérivés.

Présentation au bilan des instruments financiers non dérivés

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés de la société, exception faite de ceux dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur, qui seraient classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an ^{1,2}	(36 700)	(39 956)	(34 741)	(40 180)
Billets subordonnés de rang inférieur	(7 186)	(7 014)	(7 007)	(7 233)
	(43 886)	(46 970)	(41 748)	(47 413)

- 1 La dette à long terme est constatée au coût après amortissement, exception faite d'un montant de 700 millions de dollars US (1,1 milliard de dollars US au 31 décembre 2017) attribuable au risque couvert et constaté à la juste valeur.
- 2 Le bénéfice net pour le trimestre et la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 comprend des pertes non réalisées de 1 million de dollars et des gains non réalisés de 3 millions de dollars respectivement (des gains de 1 million de dollars et de 2 millions de dollars respectivement en 2017) au titre des ajustements de la juste valeur attribuables au risque de taux d'intérêt couvert lié aux relations de couverture de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt visant la dette à long terme de 700 millions de dollars US au 30 septembre 2018 (1,1 milliard de dollars US au 31 décembre 2017). Il n'y avait aucun autre gain non réalisé ni aucune autre perte non réalisée au titre des ajustements de la juste valeur des instruments financiers non dérivés.

Sommaire des actifs disponibles à la vente

Les tableaux suivants présentent un résumé des renseignements supplémentaires sur les placements restreints de la société qui sont classés comme disponibles à la vente.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ¹	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ¹
Justes valeurs des titres à revenu fixe ²				
Échéant à moins de 1 an	—	19	—	23
Échéant entre 1 an et 5 ans	—	113	—	107
Échéant entre 5 et 10 ans	84	—	14	—
Échéant à plus de 10 ans	894	—	790	—
	978	132	804	130

- 1 Les autres placements restreints ont été mis de côté pour financer les réclamations d'assurance à payer par la filiale d'assurance captive en propriété exclusive de la société.
- 2 Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et inclus dans les autres actifs à court terme et les placements restreints au bilan consolidé condensé.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

	30 septembre 2018		30 septembre 2017	
	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²
(non audité – en millions de dollars canadiens)				
(Pertes nettes non réalisées) gains nets non réalisés de la période				
du trimestre clos	(34)	—	(38)	—
de la période de neuf mois close	(29)	1	(23)	—
Pertes nettes réalisées de la période				
du trimestre clos	—	—	—	—
de la période de neuf mois close	(3)	—	(1)	—

- 1 Les gains et les pertes attribuables aux variations de la juste valeur des placements restreints en raison de l'ICQF ont une incidence sur les montants subséquents des fonds prélevés au moyen de droits pour couvrir les coûts futurs de cessation d'exploitation des pipelines. Par conséquent, la société comptabilise ces gains et pertes à titre d'actifs ou de passifs réglementaires.
- 2 Les gains et pertes sur les autres placements restreints sont portés dans les intérêts créditeurs et autres.

Instruments dérivés

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt a été calculée selon l'approche par le résultat au moyen des taux du marché à la fin de la période et par l'application d'un modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des dérivés portant sur des produits de base a été calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. En l'absence de cours du marché, les prix indiqués par une tierce entreprise de courtage ou d'autres techniques d'évaluation ont été utilisés. La juste valeur des options a été calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Le calcul de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit.

Dans certains cas, bien que les instruments dérivés soient considérés comme des couvertures économiques efficaces, ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture ou ils ne sont pas désignés en tant que couverture. Ils sont donc inscrits à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Pour cette raison, la société peut être exposée à une variabilité accrue du bénéfice présenté, puisque la juste valeur des instruments dérivés peut fluctuer beaucoup d'une période à l'autre.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

Présentation au bilan des instruments dérivés

Le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

au 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	1	—	—	332	333
Change	—	—	13	20	33
Taux d'intérêt	6	—	—	—	6
	7	—	13	352	372
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base ²	—	—	—	66	66
Change	—	—	—	—	—
Taux d'intérêt	17	—	—	—	17
	17	—	—	66	83
Total des actifs dérivés	24	—	13	418	455
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	(4)	—	—	(313)	(317)
Change	—	—	(57)	(39)	(96)
Taux d'intérêt	—	(5)	—	—	(5)
	(4)	(5)	(57)	(352)	(418)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	(1)	—	—	(40)	(41)
Change	—	—	—	—	—
Taux d'intérêt	—	(2)	—	—	(2)
	(1)	(2)	—	(40)	(43)
Total des passifs dérivés	(5)	(7)	(57)	(392)	(461)
Total des dérivés	19	(7)	(44)	26	(6)

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

au 31 décembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés ¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	1	—	—	249	250
Change	—	—	8	70	78
Taux d'intérêt	3	—	—	1	4
	4	—	8	320	332
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base ²	—	—	—	69	69
Taux d'intérêt	4	—	—	—	4
	4	—	—	69	73
Total des actifs dérivés	8	—	8	389	405
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	(6)	—	—	(208)	(214)
Change	—	—	(159)	(10)	(169)
Taux d'intérêt	—	(4)	—	—	(4)
	(6)	(4)	(159)	(218)	(387)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	(2)	—	—	(26)	(28)
Change	—	—	(43)	—	(43)
Taux d'intérêt	—	(1)	—	—	(1)
	(2)	(1)	(43)	(26)	(72)
Total des passifs dérivés	(8)	(5)	(202)	(244)	(459)
Total des dérivés	—	(5)	(194)	145	(54)

1 La juste valeur est égale à la valeur comptable.

2 Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

La majeure partie des instruments dérivés détenus à des fins de transaction ont été conclus à des fins de gestion des risques et ces derniers sont tous visés par les stratégies, politiques et limites de gestion des risques de la société. Ils comprennent les instruments dérivés qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures ou qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, mais qui ont été conclus en tant que couvertures économiques afin de gérer le risque de marché auquel la société est exposée.

Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de juste valeur

Le tableau suivant présente les montants inscrits au bilan consolidé condensé en ce qui a trait aux ajustements cumulatifs des couvertures de juste valeur compris dans la valeur comptable des passifs couverts.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable		Ajustements des couvertures de juste valeur ¹	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	(387)	(688)	1	1
Dette à long terme	(511)	(685)	6	4
	(898)	(1 373)	7	5

1 Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017, ces soldes comprenaient des ajustements au titre de relations de couverture abandonnées de néant.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

Sommaire des montants nominaux et des échéances

Les échéances et le capital ou volume nominal en cours relativement aux instruments dérivés de la société, à l'exception des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers se présentent comme suit :

au 30 septembre 2018 (non audité)	Électricité	Gaz naturel	Liquides	Change	Taux d'intérêt
Achats ¹	30 533	61	55	—	—
Ventes ¹	22 711	70	74	—	—
Millions de dollars US	—	—	—	3 898	1 200
Dates d'échéance	2018-2022	2018-2021	2018-2019	2018-2019	2018-2028

1 Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh, en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

au 31 décembre 2017 (non audité)	Électricité	Gaz naturel	Liquides	Change	Taux d'intérêt
Achats ¹	66 132	133	6	—	—
Ventes ¹	42 836	135	7	—	—
Millions de dollars US	—	—	—	2 931	2 300
Millions de pesos mexicains	—	—	—	100	—
Dates d'échéance	2018-2022	2018-2021	2018	2018	2018-2022

1 Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh et en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

(Pertes) gains réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur instruments dérivés

Le sommaire qui suit ne tient pas compte des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction¹				
Montant des (pertes) gains non réalisé(e)s de la période				
Produits de base ²	(31)	45	(41)	(102)
Change	60	33	(79)	89
Taux d'intérêt	—	(1)	—	(1)
Montant des gains (pertes) réalisé(e)s de la période				
Produits de base	81	(82)	210	(167)
Change	(5)	19	14	10
Taux d'intérêt	—	1	—	1
Instruments dérivés faisant l'objet de relations de couverture				
Montant des gains (pertes) réalisé(e)s de la période				
Produits de base	1	4	—	17
Change	—	—	—	5
Taux d'intérêt	(2)	—	(1)	1

1 Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et utilisés pour acheter ou vendre des produits de base sont inclus dans les produits. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction portant sur les taux d'intérêt et les taux de change sont inclus respectivement dans les intérêts débiteurs et dans les intérêts créditeurs et autres.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

- 2 Aucun gain ni aucune perte n'ont été inscrits dans le bénéfice net au titre des couvertures de flux de trésorerie abandonnées au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2018 et 2017 lorsqu'il était probable que l'opération prévue ne se produirait pas.

Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie

Les composantes des autres éléments du résultat étendu liées à la variation de la juste valeur des instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris les participations sans contrôle, s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Variation de la juste valeur des instruments dérivés constatée dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) ¹				
Produits de base	3	2	(3)	5
Taux d'intérêt	2	(1)	11	—
	5	1	8	5

- 1 Les montants sont présentés avant les impôts. Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu et dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Incidence des opérations de couverture de la juste valeur et de flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent les montants inscrits à l'état consolidé condensé des résultats en ce qui a trait à l'incidence d'opérations de couverture de la juste de valeur ou de flux de trésorerie.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre			
	Produits (Énergie)		Intérêts débiteurs	
	2018	2017	2018	2017
Total présenté à l'état consolidé condensé des résultats	535	887	(577)	(504)
Couvertures de la juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt				
Éléments couverts	—	—	(17)	(18)
Instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	—	—	(2)	(1)
Couvertures de flux de trésorerie				
Reclassement des gains (pertes) sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net				
Contrats de taux d'intérêt ¹	—	—	5	4
Contrats sur produits de base ²	3	(4)	—	—

- 1 Il y a lieu de se reporter à la note 10 « Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu » pour obtenir les composantes des autres éléments du résultat étendu afférents aux instruments dérivés se rapportant aux opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris la partie attribuable aux participations sans contrôle.
- 2 Aucun montant constaté dans le bénéfice n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

(non audité – en millions de dollars canadiens)	périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	Produits (Énergie)		Intérêts débiteurs	
	2018	2017	2018	2017
Total présenté à l'état consolidé condensé des résultats	1 724	2 581	(1 662)	(1 528)
Couvertures de la juste valeur				
Contrats de taux d'intérêt				
Éléments couverts	—	—	(59)	(56)
Instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	—	—	(4)	1
Couvertures de flux de trésorerie				
Reclassement des gains (pertes) sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net				
Contrats de taux d'intérêt ¹	—	—	17	13
Contrats sur produits de base ²	4	(15)	—	—

1 Il y a lieu de se reporter à la note 10 « Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu » pour obtenir les composantes des autres éléments du résultat étendu afférents aux instruments dérivés se rapportant aux opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris la partie attribuable aux participations sans contrôle.

2 Aucun montant constaté dans le bénéfice n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures

Compensation des instruments dérivés

La société conclut des contrats d'instruments dérivés assortis d'un droit de compensation dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut. TransCanada ne dispose d'aucun accord de compensation cadre, mais elle conclut des contrats semblables renfermant des droits de compensation. La société a choisi de présenter au bilan la juste valeur des montants bruts des instruments dérivés assortis d'un droit de compensation. Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés au bilan consolidé condensé si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats :

au 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés	Montants disponibles à des fins de compensation ¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	399	(309)	90
Change	33	(24)	9
Taux d'intérêt	23	—	23
	455	(333)	122
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(358)	309	(49)
Change	(96)	24	(72)
Taux d'intérêt	(7)	—	(7)
	(461)	333	(128)

1 Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

au 31 décembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés	Montants disponibles à des fins de compensation¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	319	(198)	121
Change	78	(56)	22
Taux d'intérêt	8	(1)	7
	405	(255)	150
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(242)	198	(44)
Change	(212)	56	(156)
Taux d'intérêt	(5)	1	(4)
	(459)	255	(204)

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Pour ce qui est des instruments dérivés présentés ci-dessus, la société avait fourni à ses contreparties des garanties en trésorerie de 87 millions de dollars et des lettres de crédit de 17 millions de dollars au 30 septembre 2018 (165 millions de dollars et 30 millions de dollars au 31 décembre 2017). Au 30 septembre 2018, la société détenait une garantie en trésorerie de néant et des lettres de crédit de 1 million de dollars (néant et 3 millions de dollars au 31 décembre 2017) fournies par des contreparties relativement aux risques liés aux actifs.

Dispositions liées au risque de crédit éventuel des instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ont pour objet de gérer le risque de marché comportent souvent des dispositions relatives à des garanties financières qui permettent aux parties de gérer le risque de crédit. Ces dispositions pourraient exiger que des garanties soient fournies si un événement lié au risque de crédit devait se produire, tel que la révision à la baisse de la cote de crédit de la société à un niveau de catégorie spéculative. La société peut également devoir fournir des garanties si la juste valeur de ses instruments financiers dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque.

Compte tenu des contrats en place et des prix du marché au 30 septembre 2018, la juste valeur totale de tous les instruments dérivés assortis de dispositions liées au risque de crédit éventuel était en position nette créditrice de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 décembre 2017), et la société a fourni à ce titre des garanties de néant au 30 septembre 2018 ou au 31 décembre 2017 dans le cours normal des affaires. Si les dispositions liées au risque de crédit éventuel de ces contrats avaient été déclenchées au 30 septembre 2018, la société aurait été tenue de fournir à ses contreparties des garanties de 2 millions de dollars (2 millions de dollars au 31 décembre 2017). Des garanties peuvent aussi devoir être fournies si la juste valeur des instruments dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque contractuel.

La société dispose de suffisamment de liquidités sous forme de trésorerie et de facilités de crédit renouvelables confirmées et inutilisées pour faire face à ces obligations éventuelles, le cas échéant.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers de la société constatés à la juste valeur sont classés dans l'une de trois catégories en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

Niveaux	Manière de déterminer la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation. S'entend d'un marché actif un marché sur lequel les transactions sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour fournir de manière continue des renseignements sur les cours.
Niveau 2	Évaluations fondées sur l'extrapolation de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, pour lesquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement. Il peut s'agir de taux de change officiels, de taux d'intérêt, de courbes de swaps de taux d'intérêt, de courbes de rendement et de prix indiqués par un fournisseur de services de données externe. Cette catégorie comprend les actifs et les passifs liés à des instruments dérivés portant sur les taux d'intérêt et les taux de change lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le résultat et les instruments financiers dérivés portant sur les produits de base lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le marché. En présence d'une évolution des conditions du marché, des transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 auraient lieu.
Niveau 3	Évaluation des actifs et des passifs selon l'approche par le marché en fonction de l'extrapolation de données qui ne sont pas observables ou lorsque les données observables n'appuient pas une partie importante de la juste valeur des instruments dérivés. Cette catégorie comprend essentiellement les opérations à échéance éloignée visant des produits de base sur certains marchés, lorsque la liquidité est faible. La société se sert de données les plus observables disponibles, ou lorsqu'elles ne le sont pas, des évaluations de courtiers à long terme à l'égard de ces opérations. L'évaluation des options est fondée sur le modèle d'établissement des prix de Black et Scholes. Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur peuvent fluctuer entre le niveau 2 et le niveau 3 selon la proportion de la valeur du contrat dont la durée se prolonge au-delà de la période pour laquelle il est jugé que les données importantes sont observables. Lorsqu'ils approchent de leur échéance et que les données de marché observables deviennent disponibles, les contrats sont transférés du niveau 3 au niveau 2.

La juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme, est classée comme suit :

au 30 septembre 2018 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
Actifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	217	145	37	399
Change	—	33	—	33
Taux d'intérêt	—	23	—	23
Passifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	(220)	(87)	(51)	(358)
Change	—	(96)	—	(96)
Taux d'intérêt	—	(7)	—	(7)
	(3)	11	(14)	(6)

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

au 31 décembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
Actifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	21	283	15	319
Change	—	78	—	78
Taux d'intérêt	—	8	—	8
Passifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	(27)	(193)	(22)	(242)
Change	—	(212)	—	(212)
Taux d'intérêt	—	(5)	—	(5)
	(6)	(41)	(7)	(54)

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le tableau qui suit présente la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Solde au début de la période	40	9	(7)	16
Total des pertes comptabilisées dans le bénéfice net	(24)	(10)	(6)	(12)
Règlements	(14)	(1)	9	4
Ventes	—	—	—	(5)
Transferts depuis le niveau 3	(16)	—	(10)	(5)
Solde à la fin de la période¹	(14)	(2)	(14)	(2)

¹ Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, les produits comprennent des pertes non réalisées de 16 millions de dollars et de 2 millions de dollars respectivement attribuables aux instruments dérivés compris dans le niveau 3 toujours détenus au 30 septembre 2018 (pertes non réalisées de 10 millions de dollars et de 14 millions de dollars, respectivement, en 2017).

Une augmentation ou une réduction de 10 % des prix des produits de base, toutes les autres variables étant constantes, donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de 27 millions de dollars, respectivement, de la juste valeur des instruments dérivés compris dans le niveau 3 et en vigueur au 30 septembre 2018.

13. Éventualités et garanties

ÉVENTUALITÉS

TransCanada et ses filiales sont l'objet de diverses actions en justice et procédures d'arbitrage dans le cours normal des affaires. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec certitude le résultat final de ces instances et poursuites, la direction estime que leur règlement n'aura pas de conséquences significatives sur la situation financière consolidée ni sur les résultats d'exploitation consolidés de la société.

GARANTIES

TransCanada et son partenaire en coentreprise pour le gazoduc Sur de Texas, IEnova, ont conjointement garantis les obligations relativement aux services de construction au cours de la construction du gazoduc.

TransCanada et son partenaire en coentreprise pour Bruce Power, BPC Generation Infrastructure Trust, ont individuellement garanti solidairement certaines obligations financières conditionnelles de Bruce Power relativement à un contrat de location, aux services contractuels et aux services de fournisseurs.

La société et ses associés dans certaines des entités qu'elle détient en partie ont soit i) conjointement et solidairement, ii) conjointement ou iii) individuellement garanti la performance financière de ces entités. Ces ententes comprennent des garanties et des lettres de crédit qui se rapportent principalement à l'acheminement du gaz naturel, aux services de construction et au paiement des obligations. Pour certaines de ces entités, tout paiement effectué par TransCanada, au titre des garanties précitées, supérieur à la quote-part de la société compte tenu de son degré de participation sera remboursé par ses associés.

La valeur comptable de ces garanties est incluse dans les autres passifs à long terme au bilan consolidé condensé. Les renseignements sur les garanties de la société s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Durée	au 30 septembre 2018		au 31 décembre 2017	
		Risque éventuel ¹	Valeur comptable	Risque éventuel ¹	Valeur comptable
Sur de Texas	Diverses jusqu'en 2020	187	1	315	2
Bruce Power	Diverses jusqu'en 2019	88	—	88	1
Autres entités détenues conjointement	Diverses jusqu'en 2059	104	11	104	13
		379	12	507	16

1 Quote-part de TransCanada à l'égard du risque estimatif actuel ou conditionnel.

14. Entités à détenteurs de droits variables

Une EDDV s'entend d'une entité légale qui ne détient pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou qui est structurée de sorte que les investisseurs en instruments de capitaux propres n'ont pas la capacité de prendre d'importantes décisions, par le biais de leurs droits de vote, concernant les activités de l'entité ou encore qui ne participe pas véritablement aux résultats de l'entité.

Dans le cours normal des affaires, la société consolide les EDDV dans lesquelles elle détient un droit variable et pour lesquelles elle est considérée comme étant le principal bénéficiaire. Les EDDV dans lesquelles la société détient un droit variable mais pour lesquelles elle n'est pas le principal bénéficiaire sont considérées comme des EDDV non consolidées et elles sont comptabilisées comme des participations à la valeur de consolidation.

EDDV consolidées

Les EDDV consolidées de la société englobent des entités légales dans lesquelles la société est le principal bénéficiaire. À ce titre, elle a le pouvoir, par le biais de droits de vote ou de droits semblables, de prendre des décisions concernant les activités de l'EDDV qui influent le plus sur le rendement économique, notamment acheter ou vendre des actifs importants, entretenir et exploiter des actifs, contracter des dettes additionnelles ou déterminer l'orientation stratégique en matière d'exploitation de l'entité. Par ailleurs, la société a l'obligation d'assumer les pertes ou le droit de retirer les avantages de l'EDDV consolidée qui pourraient être potentiellement importants pour cette dernière.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

Une part importante des actifs de la société est détenue par le biais d'EDDV dans lesquelles la société détient une participation à droits de vote de 100 %, si l'EDDV satisfait à la définition d'entreprise et que ses actifs peuvent être affectés aux besoins généraux de l'entreprise. Les EDDV consolidées pour lesquelles les actifs ne peuvent servir qu'à des fins autres que le règlement d'obligations des EDDV s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62	41
Débiteurs	59	63
Stocks	22	23
Autres	13	11
	156	138
Immobilisations corporelles	3 576	3 535
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	925	917
Écart d'acquisition	505	490
Actifs incorporels et autres actifs	17	3
	5 179	5 083
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres	79	137
Dividendes à payer	—	1
Intérêts courus	30	23
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	74	88
	183	249
Passifs réglementaires	39	34
Autres passifs à long terme	2	3
Passifs d'impôts reportés	13	13
Dette à long terme	3 152	3 244
	3 389	3 543

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2018

EDDV non consolidées

Les EDDV non consolidées de la société sont des entités légales dans lesquelles la société n'a pas le pouvoir de diriger les activités qui influent le plus sur le rendement économique de ces entités ou pour lesquelles elle partage ce pouvoir avec des tiers. La société fournit des capitaux à ces EDDV et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés.

La valeur comptable de ces EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation de la société dans ces EDDV s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Bilan		
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4 430	4 372
Hors bilan		
Risque éventuel découlant des garanties	171	171
Risque maximal de perte	4 601	4 543

15. Événements postérieurs à la date de clôture**Émission de titres d'emprunt à long terme**

Le 12 octobre 2018, TCPL a émis pour 1,0 milliard de dollars US de billets de premier rang non garantis échéant en mars 2049 et portant intérêt à un taux fixe de 5,10 % ainsi que pour 400 millions de dollars US de billets de premier rang non garantis échéant en mai 2028 et portant intérêt à un taux fixe de 4,25 %.

Remboursement des coûts préalables à l'aménagement du gazoduc Coastal GasLink

Conformément aux dispositions des ententes intervenues avec les participants à la coentreprise avec LNG Canada, quatre parties à ce jour ont choisi de rembourser à TransCanada leur quote-part des coûts préalables à l'aménagement du gazoduc Coastal GasLink (« CGL »), totalisant 399 millions de dollars; les paiements sont exigibles d'ici le 30 novembre 2018. Au 30 septembre 2018, les coûts préalables à l'aménagement afférents au gazoduc CGL ont été portés dans les actifs incorporels et autres actifs du bilan consolidé condensé de la société.